

Note n° 29 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 12 mai 2017

Réunion du « groupe des neuf » le 10 mai

Le bilan du 30 mars a été tiré par les organisations de retraité-e-s CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FGR-FP, LSR (UNRPA excusée) : journée mieux suivie que celles de 2016, mais sans franchir un bond de mobilisation. L'inter des 9 s'ancre de plus en plus dans les villes des départements, les médias s'habituent à nos manifestations régulières et leur donnent un large écho. Solidaires a souhaité un recensement des départements où il ne se passe rien, pour inciter des camarades à se rencontrer.

Les 10 000 réponses analysées, au questionnaire sur la situation des retraité-e-s confirment les tendances constatées avec les 3 620 premières réponses (voir note 28 d'avril) : des propriétaires payant de chers impôts locaux, des couples, pas de contacts avec des personnes au très faible revenu, situation dégradée, peu de réponses sur la perte d'autonomie et la dépendance. Il a été décidé de **faire remplir jusqu'au 31 mai**, puis d'exploiter les résultats dans les prochains tracts, voire lors d'une conférence de presse, d'une entrevue à la Présidence de la République...

Prochaines initiatives :

- Une nouvelle journée de manifestation n'est pas retenue avant la « rentrée » de septembre. Pour la prochaine, Solidaires a proposé de s'inspirer des « faucheurs de chaises » en organisant des opérations « collectes alimentaires » en remplissant des chariots dans un centre commercial tout en distribuant des tracts sur le coût de la vie pour les personnes retraitées, puis en laissant les chariots aux caisses.
- Envoi d'un courrier public au nouveau Président de la République en réponse à celui qu'il a adressé le 18 avril 2017 aux organisations syndicales de retraité-e-s.
- Réalisation d'un document revendicatif des retraité-e-s aux équipes militantes pour contacter les candidates et candidats aux élections législatives, bien souvent de nouvelles têtes peu informées sur pas mal de dossiers.
- Suites de la rencontre du 9 mars au Sénat sur l'Aide à domicile : Solidaires et FSU ont demandé une réflexion sur le financement du grand service public de l'Aide à l'autonomie et sur la prise en charge à 100 % par l'assurance maladie.
- Mise en place d'un groupe de travail sur la prise en charge par la Sécurité sociale des dépenses de l'Aide à l'autonomie, qui servira aux expressions communes dans le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

Prochaine réunion : lundi 19 juin, de 14 h à 17 h.

La pension de réversion

De nombreux économistes et « politiques » veulent ne l'attribuer qu'en dessous d'un certain seuil de revenu (situation de la pension de base du privé), ou la calculer en proportion du nombre d'années de mariage par rapport aux 43 ans de cotisations exigés... et le système unique de retraite du nouveau Président de la République supprime carrément toute idée de réversion : chaque pension ne sera calculée qu'en fonction des cotisations effectivement versées par la personne (et non par le ou la défunte, conjointe ou conjoint).

A la veille d'un débat citoyen sur l'avenir des régimes de retraite, la politique familiale et la suppression de la réversion, un état des lieux s'impose.

La réversion est touchée par la personne survivante dans un couple marié qui la demande. Elle représente un pourcentage de la pension de la personne décédée :

- 54 % de la retraite de base du privé, à partir de 55 ans, sous condition d'un revenu annuel inférieur à 20 300 €,
- 60 % de la complémentaire du privé, à 60 ans (cadres) ou 55 ans,
- 50 % de la retraite du public, sous condition de 4 ou 2 ans de mariage avant le départ en retraite s'il n'y a pas d'enfant,
- 100 % de quelques complémentaires de professions libérales en cas de versement d'une cotisation supplémentaire.

En cas de plusieurs mariages, la pension est répartie entre les personnes, en proportion des années de mariage. Dans la plupart des régimes, la réversion n'est plus versée en cas de remariage, voire de concubinage (fonction publique).

Les personnes voulant supprimer la réversion prétendent qu'elle ne se justifie plus puisque de plus en plus de femmes travaillent. Les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites éclairent autrement la réalité : lorsqu'un couple dépense 2 unités de consommation, la personne se retrouvant seule subit des dépenses incompressibles et dépense 1,6, ce qui justifie le complément de la réversion.

La réversion représente un acquis permettant un maintien du pouvoir d'achat lors d'un décès. Elle doit être maintenue et étendue à toutes les formes de vie en couple.

La Poste et la Silver économie

La Poste fait évoluer ses activités vers la Silver économie, sous prétexte de la diminution du courrier. Prétexte, car si le volume des objets simples de correspondance a chuté de 23,7 % en 9 ans, d'autres augmentent et demandent plus de temps pour les facteurs : +10,5 % de lettres et colis remis contre signature, +14,7 % de colis, +43,2 % des Express colis légers. Et si, malgré cela, les effectifs baissent sur le terrain, ils augmentent de 37 % chez les cadres dirigeants, dont le salaire des mieux payés progresse de 17,4 % !

Le groupe La Poste laisse tomber l'activité peu rentable des lettres, ferme des bureaux de poste et se tourne vers les lucratifs services aux personnes âgées, en utilisant la densité et la bonne image du réseau de La Poste :

- **Octobre 2016**, prise de participation majoritaire au capital du groupe Axéo qui dispose d'un réseau de 180 agences de services à la personne et propose une centaine de services dont l'aide au maintien à domicile, le jardinage, le bricolage...
- **Avril 2017**, commercialisation sur Internet et par téléphone de « *Veiller sur mes parents* ». Avec cet abonnement de 55 à 135 € par mois, le facteur rend visite pendant sa tournée 2, 4 ou 6 fois par semaine et envoie un compte-rendu au souscripteur via une application mobile, cette visite peut être complétée par une téléassistance 24h/24 et 7j/7, à payer en plus. Côté facteur, il s'agit d'un allongement du temps de tournée avec un risque de travail dissimulé et non rémunéré. La personne isolée ne retiendra-t-elle pas le facteur au-delà des 6 minutes prévues ?
- **Ces deux services se complètent : le facteur repère les besoins et propose Axéo !**
- **Rachat par la Banque postale de Domiserve** (Cesu préfinancé) afin d'offrir davantage de titres Cesu.
- **Réflexions** pour imaginer et développer « *les nouveaux services et nouvelles offres de la silver économie de La Poste* ».
- **Lancement de la tablette Ardoiz**, à l'ergonomie et au contenu adaptés aux seniors, disponible dans les bureaux de poste à 229 € plus les abonnements.
- **Volonté d'acquisition majoritaire chez Asten Santé** occupant une place importante dans la prestation de l'aide à domicile et l'accompagnement de 60 000 patients subissant une maladie chronique. La Poste pourrait ainsi proposer ses services, de l'aide-ménagère à l'installation et à la maintenance de matériel médical... si les autorités de la concurrence ne jugent pas déloyale la concurrence aux autres acteurs du secteur.

« *Veiller sur mes parents* » a fait un bide avec une vingtaine de contrats, La Poste va lancer une version 2...

La Poste a fait de la Silver économie une holding à part entière regroupant l'ensemble des participations et achats, avec une direction indépendante de la maison mère.

La Poste n'a pas attendu pour remettre en cause les organisations de travail : vacations sur la journée, coupée en deux avec une pause entre les deux, des fins de service plus tardives.

Ces services sont en partie financés par de l'agent public, puisque la personne aidée déduit la moitié de la facture de ses impôts. A l'origine, ce crédit d'impôt (plan Borloo de 2005) devait développer l'emploi, ce qui n'est pas le cas à La Poste, puisqu'il s'agit de travail supplémentaire attribué au facteur.

Après les relevés de compteurs, permis de conduire, installation de la TNT, livraison de courses et de médicaments, que ne feront pas les facteurs ? Avant, le facteur avait le temps de dire bonjour, de rendre service... maintenant, même le « bonjour » se paie.

La marchandisation généralisée appauvrit le service public et les relations sociales, enrichit les entreprises privées qui vendent des services, détériore les conditions de travail des facteurs dont le nombre de suicides augmente.

Réunions de l'UNIRS

Le Conseil d'Administration du 24 avril a longuement discuté des actions avec le « **groupe des 9** » organisations de retraité-e-s qui réfléchissent et agissent et l'implication des retraité-e-s Solidaires dans les départements.

Le CA a examiné projet de dossier de l'UNIRS sur **l'Aide et le Maintien à domicile** et préparé en détail l'AG UNIRS du lendemain.

L'Assemblée Générale du 25 avril a réuni 52 personnes (21 hommes et 31 femmes) représentant 6 fédérations et syndicats nationaux, 17 Solidaires locaux.

Le **rapport d'activités** a permis, entre autres de mesurer l'important développement réalisé pendant l'année passée. Nous sommes **actifs dans 52 départements**, au lieu de 37 l'an passé, nous avons des contacts dans 30 autres départements.

Le très intéressant tour de table qui a suivi a montré la **richesse des fonctionnements et activités des groupes de retraité-e-s**.

Des interventions plus « politiques » ont eu lieu après les **prises de parole de nos deux co-délégué-e-s du secrétariat national de Solidaires**, et à l'occasion de la discussion de la **motion d'orientation**.

Rapport d'activités et de trésorerie, motion d'orientation et liste des candidat-e-s au CA ont été votés à l'unanimité (sauf une abstention sur la trésorerie).

L'AG s'est terminée par un travail approfondi sur **l'actualisation du dossier revendicatif** de l'UNIRS, qui a été adopté. Celui-ci sera bientôt diffusé et disponible.

D'ici fin mai, faites remplir le questionnaire sur :

<http://www.retraitesencolere.fr/>

The image shows a screenshot of a questionnaire titled 'RETRAITE-ES'. It contains several sections with checkboxes and radio buttons for selection. The sections include: 'POUVOIR D'ACHAT' with options for 'Droits limités de temps de travail', 'Droits limités de temps de travail', 'Droits limités de temps de travail', 'Droits limités de temps de travail', 'Droits limités de temps de travail'; 'MOTIVATIONS' with options for 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations'; 'MOTIVATIONS' with options for 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations'; 'MOTIVATIONS' with options for 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations', 'Motivations'. There are also some text boxes and a 'Préciser' section at the bottom.